



D.2025.06.18.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 18 Juin 2025

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.3 - Approbation du Compte Administratif 2024 du SMTC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

En 2024, la production kilométrique a atteint 40,5 millions de kilomètres, marquant une hausse significative de +7,4 % par rapport à 2023 (37,7 millions de kilomètres). La fréquentation a, quant à elle, atteint un niveau historique, dépassant les volumes de 2019. Avec 205,8 millions de validations enregistrées en 2024 (contre 193,8 millions en 2023), cela représente une progression de +6,2 %, soit près de 12 millions de validations supplémentaires.

La rémunération d'exploitation forfaitaire versée à Tisséo Voyageurs pour l'année 2024 s'élève à 298,755 M€, en léger recul par rapport à 2023 (306,552 M€), du fait de l'application d'un nouveau schéma comptable : les avoirs transmis par Tisséo Voyageurs (part forfaitaire trop versée eu égard aux coûts réels constatés) ne sont désormais plus comptabilisés en recettes, mais en déduction des factures (la partie forfaitaire de décembre a été recalculée et rattachée sur l'exercice 2024 en tenant compte des prévisions d'atterrissage de TV).

Les recettes d'exploitation du réseau urbain se sont élevées à 122,219 M€, en hausse de +9.7% par rapport à 2023, conformément aux prévisions du budget. Ceci induit un reste à charge sur le réseau urbain de 176,5 M€, en baisse de -9.5% par rapport à 2023.

Sur le réseau Mobibus, les charges d'exploitation du réseau Mobibus se sont élevées à 7,914 M€ (-270K€ par rapport à 2023), pour 0,3 M€ de recettes (+30K€), soit un reste à charge de 7,6 M€ (-3.8% par rapport à 2023).

Concernant l'exploitation des Vélos en Libre-Service (VLS), les charges d'exploitation se sont élevées à 3,754 M€, pour 1 M€ de recettes versées, soit un reste à charge de 2,7 M€. L'année 2024 comprend le premier quadrimestre d'exploitation du service. Il n'y a donc pas de comparaison avec les années antérieures.

En y ajoutant également le montant des compensations tarifaires versé à la Région pour la section urbaine Arènes-Colomiers de la ligne TER Toulouse-Auch pour 0,982 M€, le reste à charge sur l'ensemble des prestations d'exploitation pour Tisséo-Collectivités est de 187,7 M€ pour l'exercice 2024 (-8.2% par rapport à 2023).

Le produit du versement mobilité perçu en 2024 s'est élevé à 343,676 M€, à ce montant vient s'ajouter le reversement de l'Etat de 1,105 M€ au titre des compensations pour changement de seuil, soit un total pour l'année 2024 de 344,781 M€ (326,557 M€ en 2023), en hausse de +5.6%.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 749 M€, soit 88 % des dépenses prévues au budget prévisionnel. Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 22,1 M€ et en recettes de 12,8 M€.

Le programme d'emprunt contracté en 2024 auprès des différents organismes bancaires s'est élevé à 653 M€, ce qui porte le montant de la dette au 31/12/2024 à 2,298 milliards d'euros.

Ainsi, pour l'année 2024, le niveau d'épargne brute est de 175,8 M€ (157,5M€ au BP 2024), le niveau de l'épargne nette de 60,5 M€ (43,1 M€ au BP 2024) et la capacité de désendettement est de 13,07 années (14,87 années estimées au moment du BP 2024).

Au regard du résultat de clôture de l'exercice précédent, les écritures passées avaient généré un résultat pour l'année 2023 de 93 335 244,13 €, réparti comme suit :

- Excédent en section de fonctionnement de 258 195 587,20€,
- Besoin de financement en section d'investissement de -164 860 343,07€.

En tenant compte de la reprise des résultats et des restes à réaliser de 2024, le résultat global cumulé de clôture s'élève à 153 560 302,39 € réparti comme suit :

- Excédent en section de fonctionnement de 203 484 301,04 €,
- Besoin de financement en section d'investissement de -49 923 998,65 €.

Le compte administratif 2024 qui est soumis aux membres du Comité s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat antérieur reporté	258 195 587,20	-164 860 343,07	93 335 244,13
Recettes de l'exercice	648 619 994,19	1 009 515 899,43	1 658 135 893,62
Dépense de l'exercice	538 470 937,28	885 244 110,33	1 423 715 047,61
Résultat de l'année	110 149 056,91	124 271 789,10	234 420 846,01
Part affectée à l'investissement	164 860 343,07		164 860 343,07
Résultats cumulés	203 484 301,04	-40 588 553,97	162 895 747,07
Reports de recettes d'investissement	0,00	12 776 573,78	12 776 573,78
Reports des dépenses d'investissement	0,00	22 112 018,46	22 112 018,46
Résultats de clôture	203 484 301,04	-49 923 998,65	153 560 302,39

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Lattes et Moudenc (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2024 du SMTC dressé par son Président.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES